



Barème des honoraires de transaction 2023

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur :

Honoraires à la charge de l'acquéreur : 5 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 15 000€

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies.

Entreprise individuelle • 1051 route de fleury 41230 Soings-en-Sologne • Téléphone 0672337599 • SIRET 808495436 • Carte pro 4101202200000013 délivrée par Loir-et-Cher 18 rue de la vallée Maillard 41000 Blois • . La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission • RCP 504868 auprès de Galian 89 rue de le Boétie 8 Paris • Médiateur de la consommation : Medimmoconso situé à 1 Allée du Parc de Mesemena La Baule , email : contact@medimmoconso.fr , site internet : <https://medimmoconso.fr/>